

N/REF : 18/09/2025 10H19 C:002020 I:02580
V/REF : AC/C28286
V/Email reçu le Jeudi 18/09/2025 a 10H19

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MDB
IMMEUBLE : MOULIN DU BOURG -MDB
2-6, RUE DES MEUNIER
.
35350 ST MELOIR DES ONDES

Rennes, le 11 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006
LOCALISATION : ALLEE 2/4/6 MEUNIER - PARTIES COMMUNES
MOTIF : - RÉPARATION FUITE APRES COMPTEUR DANS LE REGARD AU PIED DU BÂTIMENT
(REGARD DE DROITE FACE AU BAT.)
- OUVERTURE VANNE AU NIVEAU DU COMPTEUR
- RÉPARATION OU REMPLACEMENT ROBINET DU LOCAL POUBELLE BATIMENT B
(EN BAS DE LA RUE)
Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REPARATION DÉJÀ EFFECTUÉ EN AOUT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	DEP002-Dépl.<35km de	l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.						20,00
T.V.A. a 10,00%						2,00
TOTAL T.T.C.En EURO						22,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.